

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 20 décembre 2012

Chers lecteurs,

Voici le 30^{ème} numéro de « lu dans la presse » et le dernier de cette année 2012. A cette occasion nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Merci pour votre fidélité qui ne se démentit pas. Nous vous rappelons que nous serions très heureux de connaître vos désirs et /ou regrets sur le contenu de ce mensuel.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et un joyeux Noël.

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

TABLE DES MATIERES

Retraites.....	4
Retraites : une réforme peut en cacher... d'autres.....	4
La fusion des régimes complémentaires des commerçants et des artisans interviendra le 1er janvier 2013.....	4
Laurent Berger (CFDT) exige le retour de l'allocation équivalent retraite	5
Retraites : les régimes spéciaux coûteront 6,5 milliards aux contribuables en 2013.....	5
Les retraités vivent-ils vraiment comme des privilégiés ?	5
Les retraites des enseignants du privé pourraient être diminuées dès 2013	6
Négociations Agirc-Arrco : les syndicats partent en ordre dispersé	6
Complémentaires : des revalorisations en berne en 2013 ?	7
Santé – Maladie – Dépendance	7
Malade ?... Faites du sport	7
Santé : 50 % des médicaments vendus sur internet sont des contrefaçons.....	7
Traitement de la douleur, information : des progrès à faire dans les hôpitaux	8
Déserts médicaux : Touraine veut garantir un salaire minimum de 4 600 euros	9
Sécurité Sociale - Mutuelles – Assurances	9
Le prix trop élevé des lunettes en France n'est pas une fatalité	9
Réseaux de soins : les mutuelles veulent pratiquer des remboursements différenciés	9
Les prix des complémentaires santé atteignent des sommets.....	10
Des médecins vont lancer une mutuelle.....	10
Sécu : ce qui va changer en 2013.....	10
Quatre nouveaux directeurs d'ARS	11
Europe – Etranger.....	11
Les républicains, résignés, acceptent la réforme de la santé d'Obama	11
2013, nouvelle année de rigueur pour les Grecs	12
Les retraites privées allemandes en question.....	12
Divers	12
La réforme des retraites validée par le Conseil d'État	12
1 senior sur 5 seulement estime avoir bien préparé sa retraite.....	13
Loisirs et cadre de vie.....	13
Le camping-car, une autre façon de prendre sa retraite.....	13
Ma retraite, je la prends où?	14
Les résidences services : un autre type de maisons de retraite où il fait bon vivre !	15

Tableau de bord.....	16
Retraite	16
Indice des prix.....	17
Indice de référence des loyers (IRL)	17
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} juillet 2012)	17
Epargne règlementée	17
Prêts.....	17



RETRAITES : UNE REFORME PEUT EN CACHER... D'AUTRES

Le progrès – 31 octobre

Vous avez calculé vos droits à la retraite ? Préparez-vous à recommencer : le « décret Hollande » qui entre en vigueur aujourd'hui n'est qu'un hors-d'œuvre avant une nouvelle réforme d'ampleur. Ce décret est, on le sait, d'application limitée : fruit d'une promesse du candidat Hollande, il donne le droit d'une retraite à taux plein à 60 ans aux personnes ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans.

« 2017, c'est demain »

Il faut « négocier une nouvelle réforme des retraites », annonçait le même candidat dans son programme. Il envisageait le début de la négociation dès l'été 2012, ce sera en fait pour le printemps prochain, mais pas plus tard : « Les retraites ne sont financées que jusqu'en 2017, c'est demain », souligne un ministre. Car l'équilibre des comptes, promis pour 2017 par Nicolas Sarkozy après sa propre réforme, ne sera pas au rendez-vous : il tablait en effet sur une croissance beaucoup plus élevée, entre autres hypothèses très optimistes. Enfin, si le gouvernement devait manifester quelque réticence, la Commission européenne serait là pour le rappeler à ses devoirs, comme elle l'a déjà fait au Portugal ou en Grèce – et comme le ministre allemand des Finances s'est permis publiquement de le faire, dans un récent moment de tension entre les deux pays.

Une réforme, mais laquelle ? Elle entraînera un allongement de la durée de cotisation, ou un report de l'âge légal.

Ne pas toucher au montant des pensions

Car « l'objectif intangible, c'est de ne pas toucher au niveau des pensions », confirmait en juillet la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine. Elle reprenait également la piste tracée par le candidat Hollande : « À mesure que l'espérance de vie s'allonge, la durée de cotisation doit également s'allonger ». Le député socialiste Pascal Terrasse suggère ainsi de se caler tous les cinq ans sur des projections de l'Institut national de la démographie.

Sans oublier la réforme complémentaire, ou plutôt des régimes du même nom. Elle s'ouvre le 22 novembre, contrainte par la perspective en 2017 de caisses vides à l'Agirc (pour les cadres) et l'Arcco (ouvriers et employés). Rappelons, pour en mesurer l'importance, que ces complémentaires peuvent représenter entre un tiers et la moitié de la pension d'un retraité...

La réforme des retraites, disait Michel Rocard au début des années 90, peut faire tomber plusieurs gouvernements. L'expérience montre que, une fois ouvert, le chantier ne s'interrompt plus

LA FUSION DES REGIMES COMPLEMENTAIRES DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS INTERVIENDRA LE 1ER JANVIER 2013

Le Cercle des Epargnants -9 novembre

Prévu dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, la fusion des deux régimes complémentaires des artisans et des commerçants sera effective le 1er janvier prochain. Cette fusion entraînera une augmentation des cotisations et l'instauration de nouvelles modalités d'attribution des pensions de réversion.

Le montant des cotisations à ce nouveau régime s'élèvera à 7 % sur la fraction des revenus professionnels n'excédant pas le plafond annuel de la sécurité sociale et à 8 % pour la fraction comprise entre une fois et quatre fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Les conditions de liquidation seront alignées sur celles prévues dans le RSI. Autrement dit, les assurés pourront percevoir leur retraite complémentaire sans abattement, dès lors qu'ils auront obtenu leur retraite de base du RSI à taux plein.

Le régime de réversion est également modifié. Ainsi, le conjoint survivant d'un artisan ou d'un commerçant pourra prétendre au versement de la pension de réversion du nouveau régime complémentaire – 60 % des droits acquis par le défunt – à partir de 55 ans, contre 60 ans jusqu'à présent dans le régime complémentaire des commerçants. La condition de durée de mariage minimum pour la percevoir (2 ans) et la condition de non remariage disparaissent. En revanche, le versement de la pension de réversion sera subordonnée à une condition de ressources : les revenus du conjoint survivant ou de son nouveau ménage ne devront pas dépasser un plafond de ressources fixé chaque année par le Conseil d'administration du RSI. Ce plafond pourrait être fixé à 2 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 72.744 € pour 2012). Soit un plafond quatre fois plus élevé que celui

appliqué dans le régime de base et environ deux fois plus élevé que celui existant dans les régimes complémentaires actuels (à titre de comparaison, les pensions de réversion des régimes complémentaires des salariés sont versées quelles que soient les ressources du survivant).

LAURENT BERGER (CFDT) EXIGE LE RETOUR DE L'ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE

Le Nouvel Observateur – 10 novembre

Laurent Berger, secrétaire général adjoint de la CFDT, a indiqué vendredi qu'il exigerait le rétablissement de l'allocation équivalent retraite (AER) au cours de la conférence sur la pauvreté des 10 et 11 décembre. Il a déploré que le gouvernement n'ait pas soutenu devant l'Assemblée nationale un amendement au projet de loi de finances, qui prévoyait déjà une aide financière pour les seniors licenciés en 2008 et en 2009, en fin de droits et en attente de leur retraite.

"C'est une injustice terrible parce que ces personnes en fin de droits ont cotisé le nombre légal d'années pour avoir droit à leur retraite. Elles ont rempli leur devoir mais ne peuvent pas bénéficier de leur pension parce qu'elles n'ont pas encore l'âge légal. Cette mesure ne coûtait que 10 millions d'euros. Et il est clair que les personnes parties en 2008 et en 2009 comptaient bien évidemment sur l'AER, qui a été supprimée", explique le futur patron de la CFDT.

Précisant que la CFDT est régulièrement alertée sur le sujet, Laurent Berger constate "que ces personnes ne peuvent pas comprendre le sort qui leur est réservé et se retrouvent en difficulté, à devoir vivre sans perspective d'emploi, avec 470 euros par mois", avec le RSA socle.

Supprimée en janvier 2011, l'AER d'un montant de 33,73 euros/jour permettait aux chômeurs en fin de droits ayant tous leurs trimestres pour une retraite à taux plein de faire la jonction en attendant d'atteindre l'âge légal pour partir. En réponse à un bras de fer syndical, l'ancien gouvernement avait accordé un rétablissement temporaire en proposant une allocation de transition (ATS) du même montant dont pouvaient bénéficier les seniors en fin de droits entre le 1er juillet 2011 et le 31 décembre 2014.

RETRAITES : LES REGIMES SPECIAUX COUTERONT 6,5 MILLIARDS AUX CONTRIBUTUABLES EN 2013

BFMTV – 16 novembre

Malgré la réforme des régimes spéciaux de retraites, le budget devra encore verser 6,5 milliards d'euros l'an prochain pour les équilibrer. En ajoutant 1,2 milliard de taxe pour le régime d'EDF et GDF, ce sont au total 7,7 milliards qui seront apportés en 2013. Soit l'équivalent d'un point de TVA !

LES RETRAITES VIVENT-ILS VRAIMENT COMME DES PRIVILEGES ?

economiamatin.fr - 16 novembre

Ils sont 16 millions en France, et jusqu'à présent, les hausses d'impôts successives les ont plutôt épargnés, alors que les actifs trinquent. Les retraités vivent-ils pour autant comme des pachas ? Pas vraiment. Le journal Les Echos a mené l'enquête.

D'abord, le niveau de vie médian des retraités est inférieur à celui des actifs : ils « gagnent » 19 100 euros par an (selon les chiffres de l'Insee, en 2010), contre 21 500 pour les salariés et 22 300 pour les indépendants. Le fossé n'est certes pas immense. Mais le revenu disponible des ménages âgés de 65 à 74 ans est lui aussi inférieur à celui des quinquas, des quarantenaires et des trentenaires. En outre, le changement du mode de calcul des pensions opéré ces dernières années a réduit en moyenne de 10 % à 18 % leur montant.

En revanche, l'enquête précise que la situation des personnes âgées françaises est meilleure que celle de leurs homologues étrangers. En termes de taux de pauvreté, de revenu comparé à l'ensemble de la population, d'inégalités et d'espérance de vie, ils jouissent même de la situation la plus favorable d'Europe, ex aequo avec les Pays-Bas, le Luxembourg ou la Hongrie. Et loin devant l'Allemagne, qui n'arrive qu'au 19^e rang. En France, "seuls" 10 % des seniors sont considérés comme pauvres, alors que 14 % de l'ensemble de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault vient d'instaurer une nouvelle taxe, certes modeste, pour faire participer les seniors à l'effort collectif. Le 1er avril prochain, les retraites seront soumises à un prélèvement de 0,3 %, qui contribuera à financer l'aide aux personnes âgées dépendantes. Comme l'a calculé Les Echos, pour une pension de 1 200 euros, les retraités verseront donc 4 euros par mois. Et

encore pas tous, puisque la moitié des seniors ne paient pas d'impôts, leurs revenus étant insuffisants. Pas de quoi abolir les privilèges... supposés !

LES RETRAITES DES ENSEIGNANTS DU PRIVE POURRAIENT ETRE DIMINUEES DES 2013

Le Monde.fr – 29 novembre

Selon CHALLENGES, la caisse de retraite additionnelle des 140 000 enseignants du privé sera en cessation de paiement en 2019. Baisser leurs pensions est une piste évoquée par le ministère de l'éducation nationale.

"A compter du 1er janvier 2013, le ministère de l'éducation nationale compte remanier en profondeur leur régime additionnel", écrit le journal, ce qui aura pour conséquence une perte de revenus qui pourra s'élever à la moitié de la pension versée par cette caisse (APC-retraite).

NEGOCIATIONS AGIRC-ARRCO : LES SYNDICATS PARTENT EN ORDRE DISPERSÉ

Tout sur la retraite - 13 décembre

Alors que le patronat a déjà dévoilé ses propositions pour rééquilibrer les régimes de retraite complémentaires, les syndicats n'abordent pas la deuxième réunion du 14 décembre de la même manière. CFTC et CFE-CGE imaginent des solutions d'urgence, tandis que la CFDT souhaite une remise à plat du système et la CGT préfère attendre la future réforme des retraites.

Le 14 décembre, la cacophonie devrait être de mise dans les rangs syndicaux. Ce jour-là, les partenaires sociaux se réunissent une nouvelle fois, au siège parisien du Medef, pour tenter de sauver les régimes de retraite complémentaires Agirc (pour les cadres) et Arrco (pour tous les salariés).

Sous l'effet concomitant de l'allongement de l'espérance de vie qui se traduit par une augmentation du nombre de retraités et par la réduction, du fait de la démographie et de la montée du chômage, du nombre d'actifs (c'est-à-dire des cotisants), la situation financière des deux régimes devient intenable. Le déficit cumulé a atteint 3,47 milliards d'euros en 2011 et les réserves pourraient être épuisées, si rien n'est fait, en 2020 pour l'Arrco et dès 2017 pour l'Agirc. D'où la nécessité d'entamer des négociations entre le patronat et les syndicats, gestionnaires des deux régimes, pour remédier à cette situation.

Propositions patronales « inadmissibles »

A l'issue du premier rendez-vous, organisé le 22 novembre dernier, d'un cycle de réunions qui devrait s'étaler jusqu'en mars 2013, le Medef a proposé notamment le gel des pensions pendant trois ans et une baisse du taux de réversion pour les conjoints survivants. « *Inadmissible* » ont tonné en chœur les syndicats de salariés.

« Geler les pensions permettrait de réaliser 1,4 milliard d'euros d'économies par an. Si cette solution est techniquement plutôt bonne, elle est inadmissible socialement car, compte tenu de l'inflation, elle reviendrait à une perte sensible du pouvoir d'achat pour les retraités, souligne Patrick Poizat, secrétaire général adjoint de la CFTC, en charge de la protection sociale et des retraites. Quant aux pensions de réversion, les veuves, qui ont souvent travaillé moins longtemps, à temps partiel et pour des salaires plus faibles, touchent déjà des retraites 40 % moins élevées que celles des hommes. »

Si toutes les confédérations rejettent en bloc les propositions patronales, elles sont loin d'être d'accord sur la marche à suivre. Des divergences qui devraient se révéler au grand jour le 14 décembre.

Hausse générale des cotisations

En lieu et place d'un gel des pensions, la CFTC préférerait une moindre revalorisation qui « rapporterait » un peu plus de 780 millions d'euros par an combinée à une hausse des cotisations sociales et patronales de 0,1 point qui générerait 600 millions d'euros de recettes annuelles supplémentaires. Les 20 millions d'euros manquants pourraient venir d'une mensualisation des cotisations des petites entreprises (versées jusqu'ici par trimestres) qui créerait un flux de trésorerie.

La CFE-CGC propose, elle aussi, une hausse générale des cotisations de 10 %. Surtout, le syndicat des cadres voudrait profiter des négociations pour réfléchir au traitement des jeunes actifs. « *Il est difficile de demander les mêmes efforts à tout le monde, estime Danièle Karniewicz, secrétaire nationale de la CFE-CGC, en charge du pôle retraites et protection sociale. Il est assez démoralisant et injuste pour un jeune de cotiser autant qu'un quinquagénaire, alors qu'il subit la précarité et n'est pas sûr de partir à la retraite au taux plein.* »

Mesures d'urgence contre report des pourparlers

Si la CFDT refuse d'entendre parler d'augmentation des cotisations les jugeant déjà trop élevées, elle convient qu'il faudrait mieux adapter les régimes complémentaires. « *Le système actuel favorise les carrières dynamiques et longues et pénalise les carrières étales et courtes qui se traduisent pourtant par des pensions plus faibles* », dénonce Jean-Louis Malys, secrétaire national à la CFDT. La confédération souhaiterait que les régimes s'adaptent mieux aux parcours professionnels « hachés ». Quant aux mesures d'urgence, elle pousse à revoir les avantages dits familiaux qui « coûtent » 16 milliards d'euros par an à l'Agirc et à l'Arrco. « *La majoration de 10 % des prestations à partir de trois enfants n'est plus adaptée. Non seulement, ce sont les foyers à revenus élevés qui peuvent aujourd'hui se permettre financièrement d'avoir une famille nombreuse, mais cette majoration intervient à la retraite, c'est-à-dire au moment où les enfants sont partis* », constate Jean-Louis Malys.

La CGT va encore plus loin : la centrale de Montreuil souhaite que les négociations Agirc-Arrco interviennent après la réforme des retraites prévue au printemps 2013. « *C'est la première fois que l'on négocie sur les régimes complémentaires avant une réforme. Cela ne sert à rien de discuter alors que le cadre est voué à changer. De toutes façons, nous ne sommes pas à trois mois près* », juge Eric Aubin, membre de la commission exécutive de la CGT, chargé des retraites. « *Faux* », rétorquent les autres syndicats pour lesquels, justement, mieux vaut prendre des mesures au plus tôt pour que les sacrifices soient moins lourds.

COMPLEMENTAIRES : DES REVALORISATIONS EN BERNE EN 2013 ?

VotreArgent.fr – 14 décembre

Les partenaires sociaux négocient des mesures d'urgence pour sortir l'Agirc-Arrco du rouge. La majorité des syndicats sont prêts à accepter que la revalorisation des retraites complémentaires du 1er avril soit inférieure à l'inflation... si le Medef fait un geste côté cotisations.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

MALADE ?... FAITES DU SPORT

Le monde – 6 novembre

Transpirer pour guérir, c'est une vieille idée qui fait lentement son chemin. Mais une activité sportive prescrite par un médecin, et donc remboursée par la Sécurité sociale, est-ce une manière d'affirmer officiellement que la sueur est aussi un médicament ?

C'est aujourd'hui le cas à Strasbourg. La ville – en association avec l'agence régionale de santé d'Alsace, le régime local d'assurance maladie, la préfecture et l'éducation nationale –, a lancé, lundi 5 novembre, une expérimentation, pour une année, appelée "Sport-santé sur ordonnance". Une cinquantaine de médecins ont accepté de prescrire une activité sportive à leurs patients souffrant, entre autres, de maladies chroniques, de diabète, d'obésité ou encore de troubles cardiovasculaires. "Avec une ordonnance, le patient vient voir l'éducateur détaché par la mairie, qui fera une évaluation de son état de santé", a expliqué à l'AFP le Dr Alexandre Feltz, élu chargé de la santé à Strasbourg et à l'origine du projet. "Il lui remettra ensuite un coupon sport-santé lui permettant de s'inscrire gratuitement" aux activités proposées, a-t-il précisé. La ville met ainsi deux cents vélos à disposition, et propose des activités comme la natation, l'aviron ou encore la marche nordique

SANTE : 50 % DES MEDICAMENTS VENDUS SUR INTERNET SONT DES CONTREFAÇONS

aufeminin.com – news- 26 novembre

La Fédération professionnelle des industriels du médicament (LEEM) met en garde les consommateurs contre les médicaments achetés sur la Toile. Ceux-ci sont souvent contrefaits, et peuvent entraîner des effets lourds de conséquences.

"À ce jour, en France, la vente de médicaments sur Internet n'est pas réglementée", relève le directeur général du LEEM, Philippe Lamoureux, ce lundi dans un communiqué. "Selon l'OMS, plus de 50 % des médicaments proposés à la vente sur Internet seraient des contrefaçons. Les patients mettent en danger leur santé et leur sécurité", conclue-t-il. Ces propos paraissent d'autant plus choquants, que la même étude révèle que 96 % des pharmacies en ligne seraient illégales. Pour la quasi-totalité d'entre

elles, elles ne détiennent aucun droit de vente. Néanmoins, malgré la consternation des professionnels de la santé, la première pharmacie en ligne à ouvert en France le 14 novembre dernier.

Quels risques ?

Les risques d'une prise de médicaments contrefaits sont bien réels. Ils sont pour la plupart inefficaces sur le traitement des maladies, mais demeurent surtout dangereux pour la santé. Ils peuvent contenir des ingrédients nocifs pour l'organisme, voire destructeurs (peinture, plomb, acide borique...). Ces médicaments, souvent synonymes d'échecs thérapeutiques, peuvent même, dans les cas les plus graves, entraîner la mort.

Un système répressif

La LEEM a souhaité rendre hommage au travail acharné des douaniers. Chaque année, des tonnes de faux médicaments sont saisis aux frontières et dans les aéroports à travers l'Europe. En effet, plus de **36 %** des retenues douanières européennes concernent des médicaments illégaux. La LEEM précise que les chiffres de la *Commission européenne* en 2011, font état d'*"une explosion des retenues de médicaments de contrefaçon"*. L'année dernière, les saisies se sont élevées à **27 millions** de médicaments contrefaits, contre environ **3 millions** en 2010. Ces fausses reproductions étaient notamment destinées à *l'importation*.

Du côté de la loi, le Professeur *Pierre Costa*, chef de service d'urologie au *CHU* de Nîmes, expliquait dans une interview pour notre site : *"Il faut croire que les bandits sont allés plus vite que les législateurs ! Dans de nombreux pays, aucune législation dissuasive n'a été adoptée. Les contrefacteurs ne risquent donc rien. De plus, les réseaux sont bien organisés. Le pays de fabrication du médicament n'est pas toujours le même que celui où il va être emballé, ce qui brouille les pistes. Et encore, les fabricants sont très mobiles. Ils changent d'endroit facilement dès qu'ils se sentent menacés."* Ainsi, le combat contre les médicaments de contrefaçon est encore long, mais vous aussi, vous pouvez agir. Si vous souhaitez acheter des médicaments en ligne, prenez garde et préférez vous déplacer en pharmacie, où un spécialiste vous délivrera des médicaments homologués, que vous pourrez prendre en toute sécurité.

TRAITEMENT DE LA DOULEUR, INFORMATION : DES PROGRES A FAIRE DANS LES HOPITAUX

Le Parisien – 26 Novembre

Les hôpitaux français doivent faire des efforts dans la maîtrise des bactéries résistantes, l'évaluation de la douleur ou l'information du patient, même si la qualité et la sécurité des soins est restée globalement bonne l'an dernier, selon un tableau de bord publié lundi.

Réalisé conjointement par la Haute Autorité de santé (HAS) et la Direction générale de l'offre de soins auprès de 2.790 établissements hospitaliers (soit 99,69 % des établissements existants), le tableau 2011 fait apparaître une bonne performance, avec 81 % des établissements situés dans les deux "meilleures classes".

Pour chacun des 16 indicateurs utilisés l'an dernier, les établissements (hôpitaux, cliniques) sont classés par catégorie, de A (meilleurs établissements) à E.

Le bon usage des antibiotiques arrive en tête des bonnes pratiques, avec 89 % des établissements classés en catégories A et B (contre 87 % en 2010), devant l'utilisation des solutions hydro-alcooliques par le personnel hospitalier (75 % des établissements), la lutte contre les infections du site opératoire (71 %) et la lutte contre les infections nosocomiales (68 %).

Pour la maîtrise des bactéries multi-résistantes, 57 % des établissements pouvaient se prévaloir d'être en catégorie A et B l'an dernier, contre 43 % pour le taux de staphylocoque doré résistant à la méticilline (indice SARM).

Le premier indicateur composite de lutte contre les infections nosocomiales ICALIN avait été rendu public en 2006. Il a été remanié depuis, rendant impossible toute comparaison avec l'ancien indice.

L'an dernier, il existait 7 indicateurs au total pour les maladies nosocomiales, coordonnés par le ministère de la santé, auxquels sont venus s'ajouter 9 indicateurs de qualité et de sécurité de la prise en charge du patient, coordonnés par la HAS qui accorde également les certifications aux établissements.

"Nous sommes satisfaits de voir une amélioration de tous les indicateurs" s'est félicité mardi le Pr Jean-Luc Harrousseau, président du Collège de la HAS, tout en reconnaissant que des progrès restaient à faire en ce qui concerne la qualité et le délai d'envoi des dossiers des patients.

Moins d'un patient sur deux (48 %) bénéficie ainsi d'un compte-rendu de fin d'hospitalisation ou d'un courrier de sortie envoyé dans les huit jours, contre 40 % en 2011.

L'évaluation de la douleur est elle aussi en progrès, en hausse de 10 points à 70 % l'an dernier, mais reste insuffisante.

Parmi les autres indices, figurent le dépistage des troubles nutritionnels, la concertation pluridisciplinaire en cancérologie ou encore le risque d'escarres.

Les indicateurs ont été étendus en 2011 aux hôpitaux psychiatriques et à l'hospitalisation à domicile. D'autres indicateurs sont en cours d'étude, dont un indicateur de mortalité.

Les scores des établissements sont disponibles sur le site internet Platines (www.platines.sante.gouv.fr).

DESERTS MEDICAUX : TOURAINE VEUT GARANTIR UN SALAIRE MINIMUM DE 4 600 EUROS

Le Monde.fr – 1er décembre

La ministre de la santé Marisol Touraine a indiqué vouloir garantir aux jeunes médecins généralistes qui iront s'installer dans les déserts médicaux un salaire minimum de 55 000 euros par an, soit environ 4 600 euros par mois. *"Nous allons mettre en place ce que nous appelons des postes de praticiens territoriaux de médecine générale"*, a indiqué la ministre dans une interview à la chaîne M6 qui sera diffusée dimanche soir dans l'émission *"Zone interdite"*.

"Ce sont des médecins libéraux qui (...) après leur sortie de l'internat, iront s'installer dans un territoire sensible, isolé et seront accompagnés financièrement pendant deux ans", a-t-elle expliqué. *"Un jeune médecin doit gagner 55 000 euros dans l'année. S'il n'arrive pas à ce plafond-là, on lui paiera la différence entre ce qu'il a gagné et 55 000 euros, ce qui lui permet d'avoir une forme d'assurance"*, a-t-elle précisé.

"C'est dès 2013 que ces praticiens territoriaux de médecine générale seront installés. Il y en aura 200 l'année prochaine", a-t-elle ajouté. Le financement de ces médecins est prévu dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). *"A nous de faire en sorte qu'ils aillent à des endroits où ils sont attendus par la population avec une particulière impatience"*, a-t-elle dit. La ministre doit détailler courant décembre son plan de lutte contre les déserts médicaux.

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

LE PRIX TROP ELEVE DES LUNETTES EN FRANCE N'EST PAS UNE FATALITE

Les Echos – 9 novembre

Le prix excessif de l'optique en France est, enfin, dans le viseur du gouvernement. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises : la facture optique des Français est trop élevée, les lunettes de vue sont un boulet pour le pouvoir d'achat. La ministre ajoute ainsi sa voix à un flux de critiques qui couve depuis plusieurs mois dans la presse, dans l'opinion - trois Français sur quatre estiment que les lunettes sont trop chères -et même chez certains acteurs du secteur, Alain Afflelou en tête, qui s'indignait récemment du prix moyen d'une paire de lunettes en France, « *le plus élevé d'Europe* », à près de 600 euros pour un équipement progressif.

Le diagnostic est irréfutable. Il suscite un concert de propositions (régulation du prix des lunettes, déremboursement de l'optique par la Sécurité sociale, ajustement de l'offre des mutuelles...) et autant de grincements de dents chez les acteurs concernés. Le remède est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît : l'ouverture, saine, libre et régulée, à la concurrence. L'idée fait frémir les réseaux d'optique traditionnelle. A raison : l'arrivée de nouveaux entrants sur un marché jusqu'alors bien gardé pourrait mettre au jour certaines pratiques peu avouables (optimisation de factures ou autres fraudes à la mutuelle) qui permettent aux boutiques de s'assurer des marges confortables. Peut-être est-ce ce qui motive certains fabricants de verres à refuser tout net, en toute illégalité commerciale, de vendre leurs produits aux opticiens du Net qui tentent de pénétrer le marché ? ...

...Une vraie concurrence sur le marché optique pourrait diviser la facture du consommateur par deux ou trois. Même si les prix ne baissaient que de 10 %, cela ferait déjà une économie collective d'un demi-milliard d'euros. Pourra-t-on se permettre longtemps, dans le contexte actuel, le luxe d'y renoncer ?

RESEAUX DE SOINS : LES MUTUELLES VEULENT PRATIQUER DES REMBOURSEMENTS DIFFERENCIES

Les Echos - 19 novembre

La MGEN et Harmonie Mutuelle exhortent le gouvernement à respecter les engagements pris au Congrès de la Mutualité. Elles souhaitent que la proposition de loi en cours de discussion ne soit pas amendée.

LES PRIX DES COMPLEMENTAIRES SANTE ATTEIGNENT DES SOMMETS

Les Echos – 23 novembre

Les hausses seront moins importantes qu'en 2012, mais devraient tourner autour de 2,5 % à 6 %.



«LES ÉCHOS» / SOURCE : GENERALI FRANCE

C'est devenu, et de loin, le premier budget d'assurance des ménages. Une complémentaire santé souscrite à titre individuel (mais qui couvre certes parfois plusieurs personnes) coûte deux fois plus cher que l'assurance automobile et quatre fois plus qu'une multirisque habitation. Les évolutions tarifaires pour 2013 vont conforter cette tendance. Sans surprise, les prix des complémentaires santé seront encore orientés à la hausse.

En l'absence d'une nouvelle taxation, les majorations devraient dans l'ensemble être moins lourdes qu'en 2012, quand les organismes complémentaires avaient dû répercuter les 3,5 points de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Par ailleurs, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale ne contient pas de charges nouvelles pour le secteur.

DES MEDECINS VONT LANCER UNE MUTUELLE

Le Figaro – 1er décembre

Dans le cadre du mouvement "Les médecins ne sont pas pigeons", un groupe de professionnels de la santé **va créer d'ici la fin de l'année, une complémentaire santé**, la Mutuelle libre, pour les patients. Cette mutuelle "ne sera pas plus chère que celle des concurrents mais offrira de meilleures garanties", explique le principal initiateur de ce projet, Benjamin Bajer,

Les grandes lignes de ce projet seront dévoilées demain, à l'occasion d'une journée de manifestation à Paris des médecins en colère. Benjamin Bajer compte avoir réuni «dès lundi soir les trois millions d'euros de promesses d'investissements nécessaires au démarrage du projet». «En 24 heures, sans aucune publicité, nous avons obtenu 167 promesses d'investissements allant de 100 à 2000 €», explique-t-il. Tous les médecins, dentistes, opticiens, kinés pourront investir dans la structure et adhérer au réseau de soins que la Mutuelle libre veut créer.

Une charte a déjà été rédigée, et un dossier va être déposé devant l'autorité de contrôle prudentiel, le gendarme des assurances. Les statuts doivent être déposés en fin d'année, et les premiers contrats devraient arriver «entre mars et mai 2013».

SECU : CE QUI VA CHANGER EN 2013

Le Figaro.fr – 4 décembre

Le budget 2013 de la Sécu est entériné. Après deux allers-retours avec le Sénat - qui a voté contre à deux reprises -, l'Assemblée nationale a adopté le texte dont voici les mesures emblématiques.

Les pensions des personnes âgées mises à contribution

Les retraités imposables devront s'acquitter à partir du 1er avril 2013 d'une taxe de 0,3 % sur leur pension. Les retraités exemptés de CSG ou bénéficiant du taux réduit à 3,8 % en seront exonérés. Cette «contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie» (Casa) abondera, en 2013, le Fonds de solidarité vieillesse qui finance le minimum vieillesse. À partir de 2014, elle sera allouée au financement de la réforme de la dépendance.

Tabac, bières et boissons énergisantes taxés...

La taxe sur la bière augmentera de 160 % au 1er janvier, ce qui rapportera 480 millions d'euros à l'État en 2013. La hausse représentera 5 centimes pour un demi selon les socialistes, mais 25 à 40 centimes selon les professionnels. La production des brasseurs vendant moins de 200.000 hectolitres par an sera un peu moins taxée. Mais pas les petites brasseries, les amendements déposés pour les épargner ayant tous été retoqués. Les boissons énergisantes subiront aussi une nouvelle taxe en 2013, à hauteur de 50 euros par hectolitre. Les députés entendent ainsi décourager le «bing drinking» (ivresse express) chez les jeunes adeptes de cocktails mêlant alcools et boissons fortes en caféine ou en taurine. D'autre part, les diverses hausses de taxe sur le tabac rapporteront 250 millions à la Sécu. Le prix du tabac à rouler bondira en particulier de 10 % en 2013.

... mais le Nutella et l'huile de palme épargnés

Le sénateur socialiste Yves Daudigny voulait quadrupler la taxe sur l'huile de palme en raison de ses effets néfastes sur la santé. Son amendement, qui avait fait beaucoup de bruit, est tombé avec le rejet du texte au Sénat et le gouvernement a demandé à sa majorité à l'Assemblée d'en rejeter un similaire. Le sujet des taxes nutritionnelles devrait toutefois revenir sur la table dans la loi sur la santé publique prévue pour 2013.

Emploi à domicile: fin du paiement au forfait

Les particuliers employeurs ne pourront plus régler les cotisations patronales sur une assiette forfaitaire, mais sur la seule base du salaire réel. Pour compenser, les députés leur accordent une déduction supplémentaire de 0,75 euro par heure travaillée. L'opposition craint que la fin du paiement au forfait entraîne des suppressions d'emplois et relance le travail au noir.

Hausse des prélèvements sociaux des indépendants

Cette mesure rapportera 1,1 milliard d'euros à la Sécu afin, explique le gouvernement, de rapprocher le statut des indépendants du régime général. 827.000 indépendants verront donc leurs charges augmenter en 2013, 486.000 profiteront d'une baisse et 499.000 auront des charges inchangées.

QUATRE NOUVEAUX DIRECTEURS D'ARS

WK. Pharma – 12 décembre

Quatre nouveaux directeurs généraux d'agence régionale de santé (ARS) ont été nommés aujourd'hui en Conseil des ministres.

Monique Cavalier, directrice générale de l'ARS Bourgogne, prend la tête de l'**ARS Midi-Pyrénées**.

Christophe Lannelongue la remplace en **Bourgogne**.

Paul Castel est nommé directeur général de l'**ARS PACA** et **Claude d'Harcourt** directeur général de l'**ARS de Lorraine**.

EUROPE – ETRANGER

LES REPUBLICAINS, RESIGNES, ACCEPTENT LA REFORME DE LA SANTE D'OBAMA

Romandie.com – 9 novembre

WASHINGTON - Le président républicain de la Chambre des représentants américaine, John Boehner, a indiqué jeudi qu'il abandonnait tout effort pour abroger la réforme de l'assurance-santé de Barack Obama, haïe par son camp mais qui devrait désormais entrer complètement en vigueur.

L'« Obamacare », c'est la loi, a déclaré John Boehner sur la chaîne ABC, appelant par son surnom cette réforme de l'assurance-santé.

Interrogé sur une possible tentative d'abrogation après les récentes élections législatives, il a répondu que l'élection change cela.

Le républicain a toutefois écrit plus tard sur Twitter que la réforme augmentait les coûts et menaçait l'emploi. Notre but a été, et restera, l'abrogation totale.

Tout changement de la loi, même voté par la Chambre, serait de fait bloqué par le Sénat et la Maison Blanche, aux mains des démocrates, mais cela n'a pas empêché les républicains de la Chambre de voter plusieurs fois des abrogations symboliques.

Promulguée par Barack Obama en 2009 après une longue bataille au Congrès, la réforme rend notamment obligatoire la souscription d'une assurance-maladie sous peine d'amende, une mesure qui n'entrera en vigueur qu'en 2014.

Cette obligation avait provoqué la fureur de la droite américaine, révoltée par l'idée que l'Etat fédéral puisse forcer les citoyens à acheter un produit, quel qu'il soit.

Mais la Cour suprême, saisie par plusieurs Etats dirigés par des républicains, a tranché en juin en faveur du président, rendant impossible toute nouvelle procédure judiciaire.

Le candidat républicain à la présidentielle Mitt Romney s'était engagé, en cas de victoire, à signer un décret dès le premier jour de son mandat pour dispenser les Etats de l'application de la loi. Au Congrès, les républicains espéraient pouvoir couper les vivres nécessaires à l'application de la réforme. La réforme vise à permettre aux 32 millions d'Américains non assurés de bénéficier d'une couverture, quels que soient leurs antécédents médicaux, et à un prix abordable.

Evoquant plus largement le dossier fiscal, John Boehner a, lors de la même interview, répété qu'il n'accepterait aucune hausse d'impôt, même pour les plus riches, comme le réclame le président Obama.

Républicains et démocrates doivent impérativement s'accorder sur un budget, même temporaire, avant la fin de l'année, quand le mur budgétaire se matérialisera.

Le terme désigne la brusque augmentation des impôts et la baisse générale des dépenses publiques qui doivent devenir effectives de façon automatique en janvier, selon une loi votée en 2011.

Autre annonce conciliante de John Boehner, décidé à sortir de l'impasse dans laquelle le Congrès se trouve depuis deux ans: le républicain estime possible une réforme des lois sur l'immigration, alors que 12 millions d'immigrés sans papiers vivent aux Etats-Unis.

Cela fait longtemps qu'une approche globale est nécessaire, et je suis sûr que le président, moi-même et d'autres pourront trouver un terrain d'entente pour régler cette question une bonne fois pour toutes, a-t-il indiqué.

2013, NOUVELLE ANNEE DE RIGUEUR POUR LES GRECS

France 24 – 12 novembre

Après avoir validé un plan d'austérité du gouvernement prévoyant 18 milliards d'euros d'économies sur trois ans, le Parlement grec a adopté le budget 2013. Licenciements, baisse des salaires et des retraites permettraient d'économiser neuf milliards

LES RETRAITES PRIVEES ALLEMANDES EN QUESTION

La Tribune – 23 novembre

En Allemagne, en plein débat sur les retraites, les assurances complémentaires privées sont critiquées. Les fortes incitations de l'Etat pour les mettre en avant sont à double tranchant.

D'après un sondage paru dans le très populaire **Bild**, quatre Allemands sur dix ne pensent pas pouvoir vivre de sa future retraite. Parmi ceux-ci, 20 % des Allemands gagnent plus de 3.000 euros par mois. La problématique n'est pas nouvelle, le déficit démographique datant du milieu des années 70, mais les politiques peinent à trouver la bonne formule. « Depuis une dizaine d'années, l'Etat a diminué les droits liés à la retraite publique qu'il a cherché à compenser par une assurance privée via des incitations fiscales. Aujourd'hui, la seule retraite publique suffit à peine à survivre, pour avoir une bonne retraite il faut cumuler les trois piliers : l'assurance d'Etat, celle de l'entreprise et une personnelle » explique un conseiller en assurance berlinois

DIVERS

LA REFORME DES RETRAITES VALIDEE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

La Dépêche de Tahiti - 10 novembre

Le retard dans l'entrée en vigueur de la loi du Pays aura coûté quelque 200 millions Fcfp

Le Conseil d'État vient de rejeter le recours d'un particulier visant à annuler la réforme des retraites. Yannick Fouques s'opposait au passage de 50 à 52 ans de l'âge de départ à la retraite anticipée, à l'augmentation de la durée de cotisations de 15 à 20 ans et à celle du taux de cotisation de 15 à 16,77 %. Le Conseil d'État a suivi le rapporteur public. "La détermination des règles relatives au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française relève de la protection sociale, matière pour laquelle les autorités de la Polynésie française sont compétentes dès lors qu'elle n'est dévolue ni à l'État ni aux communes de Polynésie française", indiquent les juges du Palais Royal dans leur décision. Yannick Fouques s'appuyait également sur la Charte sociale européenne qui dispose que "toute personne âgée a droit à une protection sociale". Mais le Conseil d'État a rejeté également ce moyen.

1 SENIOR SUR 5 SEULEMENT ESTIME AVOIR BIEN PREPARE SA RETRAITE

Direct gestion.com – 18 novembre

Etude BNP Paribas – Notre Temps 'Les seniors et l'argent'

Les 3 principaux enseignements de l'étude et les réponses apportées par BNP Paribas :

- 1. La préparation de la retraite** : 1 senior sur 5 seulement estime avoir bien préparé sa retraite. Un pourcentage d'autant plus préoccupant que plus d'1 senior sur 2 âgé de plus de 65 ans ont vu leur niveau de vie se dégrader avec la crise et plus de 6 sur 10 anticipent de nouvelles restrictions.
- 2. Les finances personnelles et la gestion de l'argent** : même si l'intérêt diminue avec l'âge, 84 % des seniors interrogés se déclarent intéressés et impliqués. Près de 4 seniors sur 10 épargnent ainsi régulièrement, principalement pour faire face aux coups durs, aider leur famille et financer leur maison de retraite.
- 3. Les seniors et Internet** : 70 % des sondés ne gèrent pas leurs comptes sur Internet, avec une fracture numérique d'autant plus marquée à partir de 70 ans. Pour autant, 57 % des sondés qui l'utilisent trouvent cela facile.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

LE CAMPING-CAR, UNE AUTRE FAÇON DE PRENDRE SA RETRAITE

L'est-Eclair - 18 novembre

Aube - C'est un produit fort prisé par les jeunes retraités souhaitant rester actifs, voyager, découvrir de nouveaux territoires à un coût raisonnable

Offrant à l'usage plus de souplesse et de liberté que les caravanes, les camping-cars font de plus en plus d'adeptes.

Le papy-boom a donné un coup de fouet au marché du camping-car depuis 2007 avec une progression constatée autour de 3 %, soit 74 481 immatriculations en Europe pour 2011. Le salon du Bourget, cet automne, confirme la bonne tenue de ce marché de niche, même si on constate un effritement conjoncturel lié à une économie atone.

Julien Clasadonte, patron de CLC, souligne : « 80 % des acheteurs sont des retraités, nous avons vécu de très bonnes années avec des courbes croissantes jusqu'en 2007 mais là, le marché du camping-car neuf peine. Ce n'est pas un problème démographique, mais de situation économique. À la confiance de nombreux clients, ils repoussent leur projet d'achat, inquiets de la situation de leurs enfants ou petits-enfants qu'ils seront peut-être obligés de soutenir financièrement. Par contre, le marché des véhicules d'occasions reste égal, soit plus de 1,3 %, ce qui représente 48 000 immatriculations d'occasion en France. Cela nous amène à nous adapter et à proposer un service de proximité. »

Le camping-car est devenu un phénomène de société, intéressant particulièrement les « jeunes seniors » et préretraités, qui profitent de leur temps libre pour voir du pays sans exploser leur budget en nuits d'hôtels. C'en est fini des retraites « pépères », place à la retraite dynamique !

Avec un leitmotiv ancré : la liberté du choix des lieux et des horaires. « On peut rester 24 heures ou bien une semaine si cela nous chante !, concède Paul, un camping-cariste de longue date. Ce n'est pas difficile de trouver un emplacement pour se garer, et on n'est pas tenu d'arriver à une heure précise à notre destination, comme c'est le cas pour une réservation. »

Ce n'est pas pour toutes les bourses

Le budget peut vite grimper à 50 000 € pour un engin bien équipé (cuisine, literie double, salle d'eau, etc.), mais il se situe plutôt autour de 25 000 € pour un produit de bonne facture, moins luxueux certes, néanmoins très bien équipé et répondant à la majorité de la clientèle. Les retraités modestes

semblent être exclus des acheteurs potentiels : il faut quand même payer le carburant, l'autoroute, les emplacements réservés et faire ses courses : ce n'est donc pas forcément à la portée de tous les retraités.

Seule ombre au tableau, qui préoccupe les professionnels : guère ravies de voir leurs parkings municipaux envahis l'été par ces encombrants véhicules, certaines communes mettent des bâtons dans les roues des camping-cars.

MA RETRAITE, JE LA PRENDS OU ?

Le Monde – 23 octobre

La moitié des Français envisage de changer de région à l'heure de la retraite. Reste à bien la choisir en fonction de ses besoins futurs. Plan d'attaque en 3 points.

Lever l'ancre dès que la retraite aura sonné pour rejoindre un autre port d'attache, est un fantasme qui habite un quinquagénaire français sur deux - sondage Notre Temps, 2006. Et beaucoup le réalisent, notamment parmi les Parisiens – 25 % des retraités - et les habitants des grandes villes de province – 12 %. "Cette proportion augmente avec la position sociale, le revenu et l'instruction des retraités", relèvent Michel Godet et Marc Mousli, dans leur rapport "Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030" (la Documentation française). Car partir nécessite des moyens financiers. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles certains retraités français s'envolent carrément sous des cieux exotiques. .

Mais pour ceux qui restent en France, plusieurs questions se posent. Dans quelle région s'installer, tout d'abord ? Là où se trouvent ses racines familiales ? Les nombreux provinciaux qui sont venus en Ile-de-France pour raisons professionnelles y songent souvent. Pas facile cependant de passer à l'acte, car le retour aux sources peut être décevant : à 65 ans, on ne porte pas le même regard sur sa ville natale que quarante ans auparavant. Surtout quand on n'y a pas entretenu des liens d'amitié. Partir là où l'on possède une résidence secondaire ? C'est aussi risqué : le bord de mer ou la campagne en automne n'ont pas les mêmes charmes qu'en été. Et puis, les voisins sympas le temps d'un barbecue seront-ils toujours aussi bienveillants au fil du temps ? Bref, trouver le lieu idéal pour passer les années de la retraite ne doit pas s'envisager à la va-vite. Voici quelques conseils pour vous y aider.

1. Trouver le bon coin

Se fier à la cote de popularité de certaines régions de France auprès des retraités peut être un critère d'élection de domicile ! N'est-ce pas le gage qu'il y fait bon vivre ? Les régions de prédilection des seniors sont celles des façades maritimes - Bretagne, Aquitaine, et celles qui bénéficient du meilleur taux d'ensoleillement - Midi, Sud de la France. Réputés pour leur ciel bleu ou leur qualité de vie, le Languedoc-Roussillon a relevé, entre 1999 et 2004, une progression de 52 000 nouveaux venus de plus de 50 ans, l'Aquitaine une progression de plus de 40 000 et la Bretagne de plus 25 000 nouveaux habitants. En 2010, dans le Lot, le Var ou les Pyrénées-Orientales, 34 % du revenu déclaré à l'administration fiscale était constitué de pensions de retraite contre 23,5 % en moyenne sur l'ensemble du territoire (Insee). A noter que dans ces régions d'adoption, les seniors affichent un goût prononcé pour les petites villes de moins de 20 000 habitants.

2. Anticiper ses besoins futurs

Quitter la grande ville, le stress, les incivilités qui en émanent, pour un coin de pays plus paisible, c'est tentant. Pour autant, le choix de la tranquillité et des grands espaces naturels sans voisins à moins d'un kilomètre est à envisager avec prudence. A 65 ans, on est à l'aube d'une nouvelle tranche de vie au cours de laquelle notre santé et notre autonomie vont décliner. Il s'agit donc d'anticiper les besoins qu'on aura en avançant dans la vieillesse. Les services de proximité (commerces, pharmacies), d'infrastructures médicales et de transport et la nécessité de contacts humains sont autant de critères de choix.

L'endroit idéal est celui qui permet d'accéder aux petits commerces, à pieds ou en transports en commun

"Il faut proscrire les lieux isolés, conseille Valérie Ali Dra, responsable de la Coordination de gérontologie locale à Saint-Quentin-en-Yvelines. L'endroit idéal est celui qui permet d'accéder aux petits commerces, à pieds ou en transports en commun." Jeanine, 86 ans, n'avait pas envisagé cela en achetant son pavillon dans la banlieue nantaise avec son mari, à l'aube de la soixantaine. "On n'a vu que le calme et le grand jardin avec les arbres", se souvient-elle. Et comme elle était du genre tonique et en bonne santé, l'idée qu'il pourrait en être autrement un jour ne l'a pas effleurée.

Mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille... Son mari, le seul des deux qui conduisait, est décédé. Son fils, qui la sortait parfois, aussi. Et elle a développé une maladie cardiaque qui l'empêche de se déplacer seule. Résultat, Jeanine se retrouve prisonnière de sa maison. Bien trop tranquille aujourd'hui. Et tellement éloignée de tout qu'elle doit se faire livrer ses courses. Ce qui finit par représenter un budget conséquent.

"Mon conseil aux seniors est aussi de ne pas aller vivre dans une région sous prétexte que leurs enfants y habitent, poursuit Valérie Ali Dra. Même les plus gentils et serviables des enfants ne peuvent pas remplacer des relations sociales et amicales construites durant toute une vie active." Ou alors, il faut l'envisager sitôt arrivé à la retraite, pour avoir encore l'énergie et l'enthousiasme de reconstruire du lien social, en s'engageant dans des activités bénévoles par exemple.

Ainsi Thérèse, 68 ans, qui a quitté Paris depuis cinq ans pour Tahiti, où s'étaient installés son fils, sa femme et leurs trois enfants. Institutrice à la retraite, elle s'est aussitôt lancée dans une activité de soutien scolaire, et de réorientation professionnelle. "J'ai connu très vite plein de gens, dont beaucoup sont devenus des amis. Résultat, je ne vois pas mes enfants plus souvent que lorsque nous vivions tous à Paris !"

Pour Jacqueline, le changement de région a eu lieu trop tard. Jusqu'à 86 ans, elle a vécu à Saint-Brieuc, dans un quartier où tout le monde se connaissait car il avait été construit par ses habitants eux-mêmes. Mais, estimant un jour, qu'elle était trop âgée pour continuer à vivre seule, ses enfants l'ont installée dans leur région, l'Ile-de-France. "Mon deux pièces est joli et à deux pas d'un petit supermarché, où je me rends trois fois par jour, au moindre prétexte. Mais je souffre de la solitude. Je ne connais pas mes voisins, ni personne en ville. Mes enfants passent me voir tous les soirs, mais ça dure dix minutes, le temps d'une bise et d'un bonsoir. Le reste du temps, je parle à mes fleurs..."

3. Vérifier les infrastructures locales

Autre critère d'importance avant de choisir une nouvelle adresse : la manière dont une région ou une localité s'organise pour accueillir et accompagner une population vieillissante. Dans ce domaine, les collectivités locales, chargées par l'Etat d'accompagner les besoins et les attentes des aînés sur les territoires de France, ne sont pas toutes aussi inventives.

C'est pourquoi, en 2010, François Rivière, chef d'entreprise passionné par l'observation des villes, a eu l'idée d'organiser un concours pour détecter et mettre en valeur les initiatives les plus innovantes en faveur des aînés. Histoire de créer une dynamique. "Comme il n'existe pas de politique nationale en faveur du développement de gérontotechnologies pour le renforcement de l'autonomie des aînés, chaque région dépend de l'esprit d'initiative de son Conseil régional, explique-t-il. Dans certains coins, vieillir n'est vraiment pas un problème."

Parmi les 60 lauréats de 2010, il y avait la ville de Cannes, saluée pour son service municipal de maintien à domicile; Brest, pour son projet Aide par l'image aux personnes âgées, dans lequel la télévision est utilisée comme support de communication et de services; Orléans qui veille à une mixité générationnelle et à l'accessibilité pour tous dans chaque quartier, et enfin la Creuse, région avant-gardiste avec son pack domotique comprenant téléassistance, détecteurs de fuite d'eau, de gaz et de température, et une automatisation de l'éclairage.

LES RESIDENCES SERVICES : UN AUTRE TYPE DE MAISONS DE RETRAITE OU IL FAIT BON VIVRE !

Retraite Plus – 26 Novembre

Un type de maison de retraite adapté aux plus valides

Choisir son cadre de vie pour les prochaines années à venir est une gageure. En effet, il est primordial que le résident s'y sente parfaitement bien. Pour cela, il importe de bien cerner le profil du retraité en recherche. Cette décision lourde de conséquences mérite que l'on s'attarde sur les différentes solutions d'hébergement pour seniors. Parmi elles, **les résidences services sont une alternative intéressante. Destinées aux plus valides, les résidences services proposent aux seniors un grand confort de vie ainsi qu'une plus grande sécurité.** De nombreux services et activités y sont proposés tous les jours pour le bien être des résidents qui peuvent ainsi vivre dans un environnement sécurisé tout en restant indépendants. L'entretien de leur logement et de leur linge peut également être pris en charge moyennant une somme forfaitaire.

Une maison de retraite aux prestations hôtelières de qualité

Les résidences services proposent généralement une restauration de qualité offrant une cuisine goûteuse à base de produits variés ainsi que plusieurs infrastructures de loisirs :

piscine, cours de gymnastique... De nombreuses activités sont également organisées pour le bien-être des résidents : visites de musées, conférences, ateliers, cours de dessin..., la liste varie selon les différents établissements. Cette formule de maison de retraite convient particulièrement aux retraités valides et dynamiques souhaitant vivre dans un endroit sécurisé sans pour autant renoncer à leur indépendance. Cette solution d'hébergement permet aux seniors de vivre leur retraite plus pleinement. En effet, les appartements mis à la disposition des résidents sont dotés de tout le confort moderne, ils sont meublés et aménagés dans un esprit pratique et chaleureux. **Les prix moyens à la location sont de 450 euros mensuels pour un studio et de 1 000 euros mensuels en T2 ou en T3. Dans ce prix sont généralement comprises toutes les animations ainsi que l'accès aux infrastructures de loisirs.**

Une solution idéale pour lutter contre la solitude

Les résidences services permettent également de lutter contre le fléau de la solitude qui s'attaque plus particulièrement aux personnes âgées ayant perdu un conjoint et à celles qui sont privées de famille. En effet, **il n'est malheureusement pas rare qu'une personne âgée reste une semaine sans sortir de chez elle et que personne ne s'en rende compte. En résidence services, le personnel s'enquiert de la santé des différents résidents et vérifie en permanence que personne n'ait besoin de soins médicaux.** Le cas échéant, les résidents seront pris en charge. D'autre part, la vie en résidence services se déroule dans une ambiance très familiale où des liens souvent très forts se lient entre les résidents et avec le personnel. Sorties thématiques, visites culturelles, jeux, animations sportives...Le résident est libre de choisir son propre confort de vie. La seule question qui reste en suspens, c'est qu'est-il prévu pour ces résidents le jour où ils perdront leur autonomie ? **Faut-il commencer à vivre en résidence services pour ensuite changer pour une maison de retraite médicalisée ou bien est-il préférable de choisir directement un type de maison de retraite qui propose également une prise en charge médicale ? La question reste ouverte.**

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation Novembre 2012

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	124,61	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	143,11	-0,2 %	1,3 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	137,56	- 3,9 %	136,37	- 4,7 %
ARRCO	134,61	- 5,9 %	133,44	- 6,8 %
AGIRC	127,78	- 10,7 %	126,67	- 11,5 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1.844 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Retraite minimale (minimum contributif) :
 - **7.451,10€** par an pour les pensions attribuées avant le 1^{er} janvier 2004
 - **7.674,63€** par an pour les pensions attribuées du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} mars 2012
 - Pour les pensions dont la date d'effet est fixée à compter du 1/ 4/ 2012, le minimum contributif est égal à **7.451,10€** par an et **8.142,01 €** par an pour le minimum contributif majoré

- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2012)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2414 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,433 €**
- IRCANTEC (valeur du point) : **0,46851 €**

INDICE DES PRIX

Tous produits : ensemble des ménages	124,58	125,09	124,65	125,16	126,2	126,37	126,3	126,35	125,79	126,63	126,31	126,55	126,35
	Novembre	Décembre	janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
	2011			2012									

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 1,40 %**
- En masse **+ 1,90 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du troisième trimestre 2012 : **123,55**
- Evolution de l'indice en glissement annuel: **+ 2,15 %**

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2012)

- Salaire horaire brut : **9,40 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1.427,67 € (1.118,32 € net)**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **19 125 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **12 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1.524 €** : **20,30 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,99 %**
- Prêts à taux variable : **5,64 %**
- Prêts relais : **5,89 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter depuis le 1^{er} juillet 2012 (taux de l'usure)